VIOLENCES INTRAFAMILIALES URPS-PREVIOS

#01

Comprendre les violences intrafamiliales pour mieux les prendre en charge

Présentation de notre collaboration et du Réseau PREVIOS

Depuis 2006, l'association PREVIOS, soutenu par l'ARS Occitanie, intervient auprès des professionnels afin de les aider à mieux accueillir, repérer et orienter les personnes en situation de violences. Pour cela, PREVIOS met à disposition outils, ressources et formations certifiées, et encourage une action collective entre acteurs.

EN 2022

321 000

Femmes

En France ont déclaré avoir subi des violences physiques, sexuelles, psychologiques et/ou verbales de la part de leur (ex-)conjoint.

*Selon l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) en partenariat avec l'INSEE

Selon les données de l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE),

Plus de 160 000 enfants

sont victimes chaque année de violences, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles, au sein de leur famille.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la violence au sein du couple comme « tout comportement qui, dans le cadre d'une relation intime (partenaire ou ex-partenaire), cause un préjudice d'ordre physique, sexuel ou psychologique, ce qui inclut l'agression physique, les relations sexuelles sous contrainte, la violence psychologique et tout autre acte de domination ». Les violences conjugales sont donc polyformes et portent gravement atteinte à l'intégrité de la victime.

Les violences conjugales peuvent aussi ne pas se limiter à cette relation et toucher d'autres membres du foyer : on parle alors de Violences Intrafamiliales (VIF). Celles-ci peuvent concerner les enfants, les personnes âgées ou en situation de handicap.

Dans le code pénal, ces personnes sont reconnues comme vulnérables et des violences à leur encontre constituent des circonstances aggravantes.

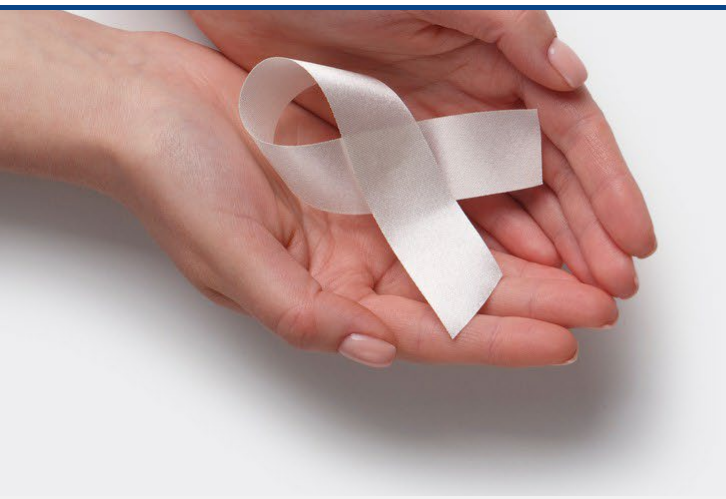

Depuis la loi du 21 avril 2021,
tout enfant exposé à des violences conjugales est reconnu légalement comme victime, même s'il n'est pas directement visé par les coups ou agressions.

Les personnes en situation de handicap sont particulièrement exposées :

En Europe, 4/5 femmes handicapées
déclarent avoir subi des violences au cours de leur vie.

Différence conflit / violences :

Pourquoi différencier conflit et violence ? Le conflit correspond à un désaccord entre deux personnes sur un pied d'égalité, tandis que la violence s'inscrit dans une logique de pouvoir et de contrôle.

Conflit		Violence
Le conflit se traduit par une opposition, une tension, une mésentente au sein de la relation.	≠	On parle de violences quand l'un des partenaires — toujours le même — exerce une domination sur l'autre.
Chaque partenaire peut être à l'initiative du conflit mais les partenaires sont sur un pied d'égalité.	≠	Dans cette relation, l'égalité est abolie et les rôles sont figés : un auteur et une ou des victimes.
Chacun se sent légitime dans l'expression de son point de vue et le rapport de force est équilibré.	≠	La victime se sent coupable de ce qui lui arrive et s'attribue une part de responsabilité dans la situation.
Un conflit peut devenir très important. Pour autant, et ce malgré son intensité, le rapport de domination est absent.	≠	L'auteur quant à lui se réfugie dans le déni de sa responsabilité. Il impose toujours son point de vue, et tout écart est perçu comme une agression ou provocation à son égard.

Les formes de violences

Les formes de violences sont souvent cumulées, décuplant ainsi les conséquences. La victime n'est pas forcément consciente de sa situation ou en capacité de réagir. Ces violences peuvent donc être sous forme :

Physique

Bousculades, coups, brûlures, strangulation… : différentes des blessures accidentelles car elles siègent en général sur les zones saillantes.

Psychologique

Intimidations, humiliations, dévalorisations, chantages affectifs, contrôle des fréquentations… : elles installent une stratégie d'emprise pour dévaloriser la victime, la privant de toute autonomie et la convaincant de ses incapacités et de son infériorité par rapport à l'agresseur.

Cyberviolence

Messages intrusifs et dégradants à répétition, stalking, diffusion d'images de la victime…
Elles placent les victimes en insécurité et sous contrôle permanent dans toutes les sphères de sa vie, les contraignant parfois à quitter les réseaux sociaux, renforçant ainsi leur isolement.

Sexuelle

Pratiques imposées, agressions sexuelles, viol : insuffisamment reconnues par les victimes et ne sont révélées qu'après une forte relation de confiance établie avec le professionnel.

Verbale

Injures, cris, menaces : souvent banalisées par la victime.

Économique et matérielle

Vise à priver la victime de toutes possibilités d'autonomie tout en accentuant son isolement à travers 3 aspects :

- Aspect matériel (abîmer, voler, briser des objets de la victime…)
- Aspect économique (contrôle des dépenses, moyens de paiement, interdiction de travailler)
- Aspect administratif (confiscation de documents)

Rôle et place du médecin

Les médecins sont un maillon essentiel pour repérer et accompagner les victimes. Selon les statistiques de la MIPROF, les professionnels de santé sont le premier recours des femmes victimes de violences physiques ou sexuelles au sein du couple.

Pour autant, le dépistage systématique est pratiqué seulement par 7 à 9 % des médecins généralistes. Face aux difficultés dans la prise en charge et le signalement à la justice des patientes victimes de violences intrafamiliales, l'Ordre national des médecins a mis en place des protocoles pour vous accompagner dans ces démarches.

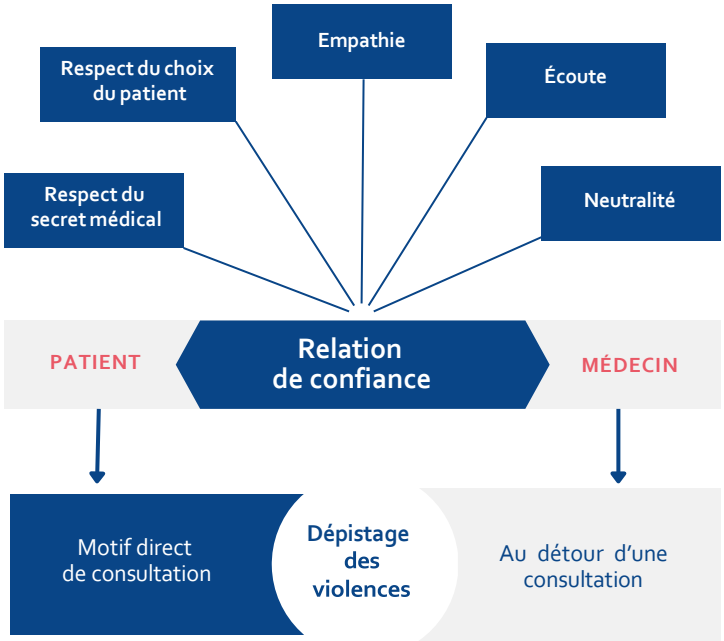

Outils pour la pratique

- Repérer les violences au sein du couple : tous les outils HAS
- Webinaire HAS | Violences conjugales : en parler pour mieux les repérer - 22/06/2023

RESSOURCES UTILES POUR LE MÉDECIN :

En cas de danger Immédiat

- **3919 :** Violences Femmes Info (anonyme, gratuit, accessible LSF).
- **17** (police), **15** (SAMU).
- **114 :** SMS/appel d'urgence pour personnes sourdes/malentendantes.

Plateforme numérique d'accompagnement des victimes (Pnav) : **Accueil | Service Public**

PREVIOS met à jour chaque année des fiches départementales regroupant les structures et associations œuvrant contre les violences faites aux femmes.

Ces fiches permettent aux professionnel·les d'orienter rapidement les victimes vers les structures adaptées à leur situation.

Consulter l'ensemble des fiches du Réseau PREVIOS :
http://site.reseauprevios.fr/fiches-partenaires-du-reseau-previos-en-occitanie

Dans cette lettre, retrouvez en exemple la fiche Haute-Garonne :